



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

DECISION DU MAIRE n°29 /2025

Le Maire de Maule

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-06-39 du 10 juin 2024 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un marché pour la préparation des repas pour la restauration scolaire et extra-scolaire,

CONSIDERANT la convention constitutive de groupement de commandes validée par le Conseil municipal le 10 février 2025,

CONSIDERANT l'adhésion des collectivités de Andelu, Herbeville, Maule et la Communauté de Communes Gally Mauldre,

CONSIDERANT que la Commune de Maule a été désignée coordonnateur,

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget en cours,

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée par le coordonnateur du groupement de commande,

CONSIDERANT que le marché a été mis en ligne le 9 avril 2025 et une remise des offres le 19 mai 2025,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres s'est réunie, le 24 juillet 2025, et a émis un avis favorable,

CONSIDERANT les offres techniquement et économiquement les plus avantageuses de la société Elior pour les lots 1 et 2,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société

- Elior Restauration France sise Tour Egée – 11 allée de l'Arche – 92032 PARIS LA DEFENSE Cedex, le marché de préparation de repas pour la restauration scolaire et extra-scolaire, lots 1 et 2,

selon les tarifs indiqués dans les bordereaux de prix, pour une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans au total.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Madame la Sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 11/08/2025



Olivier LEPRETRE,
Maire